

# Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : un état des lieux nécessaire



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 30/11/2020

Saisine liée : [LE TRAVAIL À DOMICILE AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES : DES MÉTIERS DU LIEN](#)

Dans la lignée de ses récents travaux sur l'impact de la Covid sur la société française, le CESE s'auto-saisit du travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien.

[Nathalie Canieux](#) (Groupe CFDT) rapporte ce projet d'avis au nom de la [Section du Travail et de l'emploi](#) du CESE.

**Certaines de ces professions de service parmi les plus dépréciées** présentent la particularité d'être exercées au plus près des personnes, à leur domicile (aide-soignante, auxiliaire de vie sociale et technicien d'intervention sociale et familiale, personnel d'entretien de la maison, aides à domicile et assistantes maternelles, travail en EHPAD et en établissement de placement éducatif), ou au domicile du professionnel (accueil de jeunes enfants...).

**Plus d'un million d'actifs** et dépendant de plusieurs conventions collectives, ils sont pour nombre d'entre eux exercés par des femmes dont le niveau de formation initiale est généralement faible. Les compétences qu'ils mobilisent dans leur pratique professionnelle sont le plus souvent considérées comme naturelles et, à ce titre, dévaluées.

La section du travail et de l'emploi dresse un **état des lieux** et porte la réflexion sur ces métiers du lien social exercés à domicile. La menace que la récente crise sanitaire a fait peser sur la cohésion de la société doit aujourd'hui conduire l'État, les branches professionnelles et les entreprises, à **reconsidérer la valeur de ces métiers**, à **analyser le contenu du travail effectué, sa technicité et les responsabilités assumées pour parvenir à une juste reconnaissance**.

Suivez en direct sur cette page la séance plénière du mercredi 9 décembre à partir de 15h30 en présence de madame Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé,

**chargée de l'autonomie.**